

-----  
DIRECTION GENERALE DES  
SERVICES TECHNIQUES

-----  
DIVISION DE L'URBANISME,  
DE L'AMENAGEMENT ET DE LA  
CONSTRUCTION

-----  
CA

NOTE EXPLICATIVE

DE SYNTHESE

-----

OBJET : Marché sur appel d'offres ouvert pour la réalisation de travaux d'aménagement d'une promenade piétonne paysagère sur la Baie des Citrons

P. J. : 1 projet de délibération

Par délibération n° 2005/2174 du 12 décembre 2005, le Conseil Municipal a prononcé le classement dans le domaine public communal de la parcelle de terrain d'une superficie de 22 ares 44 centiares formant le lot n° 18 de la section Baie des Citrons. Il s'agit de la bande de terrain située au droit du centre commercial de la Baie des Citrons.

Cet espace accueille en partie des terrasses réalisées par les exploitants préalablement à l'acquisition et au classement du site par la Ville en domaine public communal. Consciente de l'intérêt de la présence de ces terrasses quand à l'animation du site, il a été convenu de maintenir cette activité contre paiement par les exploitants d'un droit d'occupation.

Il importe donc à la Ville de procéder à l'aménagement paysager de la partie située entre ces terrasses et le trottoir existant. Ces travaux consistent en la création d'espaces piétonniers complémentaires en bordure d'un linéaire végétal ponctué de bosquets d'arbres caractéristiques du front de mer de la Baie des Citrons.

Par ailleurs, les espaces communaux situés au droit des commerces dont l'activité actuelle ne nécessite pas de terrasses importantes, seront aménagées sommairement afin d'envisager une possibilité d'occupation en cas de changement d'exploitant et/ou d'activité. Le principe d'aménagement a déjà été présenté au syndic et aux exploitants.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer le marché sur appel d'offres ouvert avec le soumissionnaire qui aura été retenu par la commission d'appel d'offres.

Tel est l'objet du projet de délibération ci-joint que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Nouméa, le 13 février 2006

Le Maire,

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil six, le jeudi 16 mars à 18 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean LEQUES, Maire.

### ETAIENT PRESENTS :

	MM.	Jean LEQUES	Mme	Mariannick BABE
		Gaël YANNO	M.	Patrick OLLIVAUD
		Jean-Pierre GUILLEMARD	Mme	Bernadette BRIZARD-DUMERY
	Mme	Anne LOSTE	M.	Heneliko TELEPINI
	M.	Michel VITTORI	Mme	Nicole FURIC
DATE DE CONVOCATION	Mme	Maryse FRARIN LA MICHELLAZ	MM.	Hervé GUEGAN
08.03.2006	Mme	Francine BEYNEY		Frédéric ANGLEVIEL
	Mme	Lysiane FLOTAT		Robert VAUTRIN
	Mme	Elisapeta TAOFIFENUA-SAKO		Jean-Pierre DELRIEU
	Mme	Martine JONES	Mme	Mireille BOYER
DATE D'AFFICHAGE	Mme	Anne-Marie MESTRE	MM.	Michel BOYER
10.03.2006	M.	TRAN VAN HONG		Bernard HERPIN
	Mme	Dominique KORFANTY	Mme	Marie-Josée GOMEZ
	M.	Jean WASMAN	Mme	Dominique COVA
	Mme	Françoise CORNU	MM.	Jean-Raymond POSTIC
	MM.	Pierre HENIN		Hamu WAHEO
		Charles ERIC		

formant la majorité des membres en exercice.

### ABSENTS EXCUSES :

Nombre de conseillers en exercice : 49	MM.	Pierre MARESCA	Mme	Christel BERGER
		Marc Kanyan CASE	Mme	Mireille LEVY
		Gérard VIGNES	Mme	Malia MAUGATEAU
Nombre de présents : 33	Mme	Jacqueline BROQUET	Mme	Sonia LAGARDE
Nombre de votants : 45 (12 procurations)	MM.	Laurent BONNEFOND	MM.	Christian HENIN
		André DUBOIS		Gérald CORTOT
	Mme	Unako Eliane IXECO	Mme	Isabelle OHLEN
	M.	Alfredo VARRA	Mlle	Isabelle CHAMPMOREAU

Monsieur Charles ERIC a été élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2006/409

autorisant un marché sur appel d'offres ouvert pour la réalisation de travaux d'aménagement d'une promenade piétonne paysagère sur la Baie des Citrons

Le Conseil Municipal de la Ville de Nouméa, réuni en séance publique, le 16 MARS 2006

VU la loi organique modifiée n° 99/209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU la loi modifiée n° 99/210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU la délibération de la Commission Permanente du Congrès de la Nouvelle-Calédonie n° 136/CP du 1<sup>er</sup> mars 1967 portant réglementation des marchés publics,

VU la délibération du Congrès du Territoire n° 74 du 21 août 1997 modifiant la délibération n° 136/CP du 1<sup>er</sup> mars 1967 portant réglementation des marchés administratifs passés au nom du territoire de la Nouvelle-Calédonie, de ses établissements publics et des provinces,

VU la délibération du Conseil Municipal de la Ville de Nouméa n° 2005/1625 du 29 décembre 2005 relative au Budget primitif 2006 de la Ville,

VU la note explicative de synthèse n° 2006/22 du 13 février 2006,

La Commission du Développement Urbain entendue en séance du 28 février 2006,

Après en avoir délibéré,

D E C I D E :

ARTICLE 1<sup>er</sup> /

Le Maire est autorisé à signer le marché sur appel d'offres ouvert, à intervenir avec le soumissionnaire retenu par la commission d'appel d'offres pour la réalisation de travaux d'aménagement d'une promenade piétonne paysagère sur la Baie des Citrons.

ARTICLE 2 /

La dépense est imputable au budget de la Ville de Nouméa, section investissement.

ARTICLE 3 /

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de 3 mois à compter de sa publication.

ARTICLE 4 /

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Monsieur le Commissaire Délégué de la République pour la Province Sud et publiée par voie d'affichage.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 16 MARS 2006

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE

Le Maire,

DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD	- 1
S.F. (dont T.P.S.)	- 2
D.G.S.T. (dont D.U.C.A.)	- 1
AFFICHAGE	- 1